



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-9 - Budget principal de la commune - compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022**, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget principal de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été reconnues régulières, tant en recettes qu'en dépenses,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget principal de la commune, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à main levée
0

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire


Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● 1 M. Daniel RABU ● 2 M. Michel GAUVIN ● 3 Mme ● 4 M. Robert GIRAULT ● 5 Mme Corinne LE FLEM ● 6 M. Michel BERTRAND ● 7 M. Pierrick MENARD | <ul style="list-style-type: none"> ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU ● 9 M. Régis BOUTIN ● 10 Mme Laureline DOUILLARD ● 11 M. Grégory LEHOURS ● 12 Mme ● 13 M. Benoit FRABOULET | <ul style="list-style-type: none"> ● 14 Mme Elodie RETIF ● 15 M. ● 16 M. ● 17 Mme ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
|---|---|--|

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-10 - Budget principal de la commune - Compte Administratif 2022

(Monsieur Daniel RABU, Maire, se retire pour cette délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel GAUVIN, délibérant sur le compte administratif, **budget principal**, de l'exercice de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Daniel RABU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
		A	E
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 1 133 442,33	E 1 469 462,04
	Section d'investissement	B 1 272 880,31	H 473 675,00
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C	I 238 231,69
	Section d'investissement	D	J 399 322,54
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D 2 406 322,64	=G+H+I+J 2 580 484,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 289 398,00	L 372 408,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 289 398,00	=K+L 372 408,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 133 442,33	=G+I+K 1 707 693,73
	Section d'investissement	=B+D+F 1 562 278,31	=H+J+L 1 245 405,54
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 2 695 720,64	=G+H+I+J+K+L 2 953 099,27
RESULTAT FINAL	EXCEDENTAIRE	257 171,63	

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à main levée

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Régis Barier





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-11 - Budget principal de la commune - Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif **2022** de la commune qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2022**,

Constatant que ce compte administratif présente :

à la section de fonctionnement, un excédent de clôture de 574 251,40 €,

un **excédent** d'investissement présentant les chiffres suivants :

Déficit global de clôture : 399 882,77 €

Excédent global corrigé des restes à réaliser : - 316 872,77 €

Délibération

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement **2022** du budget principal de la commune comme suit :

325 000,00 € affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement,
249 251,40 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (**article 002**)

Vote à main levée

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Régis Damier





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-12 – Budget Assainissement - Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget du service assainissement de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été reconnues régulières, tant en recettes qu'en dépenses,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX - Conseil Municipal du 6 mars 2023

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget du service assainissement de la commune, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à **main levée**

Voix pour **13**

Voix contre **0**

Absentions **0**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Raphaël Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-13 - Budget assainissement – Compte Administratif 2022

(Monsieur Daniel RABU, Maire, se retire pour cette délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Michel GAUVIN, délibérant sur le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Daniel RABU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, dont les résultats figurent ci-dessous :

	Résultats d'exécution 2022					Restes à réaliser		Résultat cumulé	
	Résultat/ solde d'exécution 2021	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat global 2022	Dépenses	Recettes	Solde (B)	Excédent
Exploitation (total)	+ 32 704,07	34 274,20	35 137,19	862,99	33 567,06	0,00	0,00	0,00	33 567,06
Investissement (total)	+ 93 221,04	5 827,11	33 738,05	+ 27 910,94	121 131,98	0,00	0,00	0,00	121 131,98
Dont 1068									
TOTAL DU BUDGET	+125 925,11	40 101,31	+ 68 875,24	+ 28 773,93	+ 154 729,04	0,00	0,00	0,00	+ 154 699,04

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

RAÏD Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-14 – Budget Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2022

Exposé

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif **2022** du service public d'assainissement qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2022**,

Constatant que ce compte administratif présente :

un **excédent** d'exploitation de clôture de **33 567,06 €**,
un **excédent** d'investissement présentant les chiffres suivants :

Excédent global de clôture : 121 138,98 €

Excédent global corrigé des restes à réaliser : + 121 138,98 €

Délibération

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation du budget assainissement 2021 comme suit :

0 € à la couverture du besoin de financement réel de la section d'investissement (**article 1068**),
33 567,06 € en report à nouveau de la section d'exploitation (**article 002**)

Vote à *main levée*

Voix pour **13**

Voix contre **0**

Absentions **0**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Raphaël Gamiel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-15 - Budget Annexe – Lotissement de Mauny - Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022**, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget principal de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été reconnues régulières, tant en recettes qu'en dépenses,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget annexe du lotissement de Mauny de la commune, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à main levée

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Philippe Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-16 - Budget Annexe – Lotissement de Mauny - Compte Administratif 2022

(Monsieur Daniel RABU, Maire, se retire pour cette délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Michel GAUVIN, délibérant sur le compte administratif, **budget principal**, de l'exercice de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Daniel RABU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 97 844,42	E 97 844,42
	Section d'investissement	B 97 844,42	H 122 844,42
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Section de fonctionnement	C 0,00	I 0,00
	Section d'investissement	D 0,00	J 0,00
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D 195 688,84	=G+H+I+J 220 688,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 97 844,42	=G+I+K 97 844,42
	Section d'investissement	=B+D+F 97 844,42	=H+J+L 122 844,42
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 195 688,84	=G+H+I+J+K+L 220 688,84
RESULTAT FINAL		25 000,00	

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-17 – Attribution des subventions 2023

Exposé

La commission des finances a examiné les demandes de subventions pour 2023 au cours de sa réunion du 27 février 2023

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre de l'année 2023 les subventions suivantes :

US Aubinoise Football	1 069 €
Hand-Ball Club Aubinois	294 €
Badminton Loisirs Aubinois	169 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	609 €
Amicale Laïque Aubinoise	1 324 €
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2023	75 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL)	551 €
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2023	75 €
ARCEL	1 360 €
UNC - AFN	232 €
L'Amitié Aubinoise	232 €
Association des St-Aubin de France	169 €
Association l'Arche à Chats – 169 euros pour les frais de fonctionnement – 1 000 euros pour la stérilisation des chats errants maximum en 2023 sur présentation de justificatifs –	1 169 €
ADAPEI "Les Papillons Blancs" Châteaubriant	38 €
BTP CFA Loire-Atlantique Saint-Herblain	€
MFR Questembert	€
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés section Châteaubriant	38 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	38 €
Handi Chiens – Bretagne	38 €
ADMR Derval	308 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44 Nantes	154 €
ADAR Orvault	154 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	38 €
Restaurants du cœur	107 €
Echanges et solidarités	38 €
Secours populaire – Comité de Chateaubriant	38 €
Total	8 317 €

Cotisations 2023 :

Association des Maires de France	462,08 €
Adhésion CAUE	288 €
Adhésion Fondation du Patrimoine	200 €
Polleniz	362,13 €

Vote à main levée

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-18 – Admission de créances éteintes - SARL FEREL GALORPEAU

Exposé

Par délibération 2021-95 du 20 décembre 2021 Le Conseil Municipal a été informé qu'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la SARL FEREL GARLOPEAU avait été engagée par jugement du Tribunal de commerce de Nantes à compter du 1^{er} décembre 2021.

En date du 22/09/2022 le tribunal judiciaire a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire.

La dette qui s'élève à 6 238,68 euros étant irrécouvrable il est demandé au Conseil Municipal d'admettre la somme en créances éteintes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SARL FEREL GALORPEAU, en date du 22/09/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROCEDURE** à l'admission de la somme de 6 238,68 € en créances éteintes
- La dépense sera imputée au compte 6542 - Créances éteintes au budget général 2023

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

ROBERT DANIEL

13010

Loire-Atlantique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-19 – Marché d'études et de travaux - Curage de la lagune et épandage des boues - Attribution du marché

Exposé

Par délibération du Conseil Municipal n°2019-20 du dix-neuf octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer la consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des missions suivantes :

- **une phase d'étude portant sur :**
 - L'étude préalable à l'épandage des boues de lagunage prenant en compte l'épandage des boues des 3 bassins
 - L'établissement de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

- **Une phase de travaux portant sur :**
 - Une phase de curage pour chaque bassin
 - Une phase d'épandage pour chaque bassin
 - Suivi agronomique des boues

Le marché est un marché fractionné comportant 1 tranche ferme et deux tranches optionnelles

Tranche Ferme	Etude préalable à l'épandage des boues de lagunage, dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, travaux de curage du bassin n° 1
Tranche optionnelle 1	Travaux de curage du bassin n° 2 et du bassin n° 3

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché comporte une Prestation Supplémentaire Éventuelle : Chaulage des sols avant épandage

En raison du contexte sanitaire et de l'obligation d'hygiénisation des boues, le lancement de cette consultation a été retardée. Les contraintes sanitaires ont été levées par arrêté du 14/02/2023.

La commune avait anticipé cette restriction en publiant un avis d'appel public à concurrence le 17 janvier 2023 sur le site de publication la centrale des marches.com et sur le journal d'annonces légales Ouest-France le 19 janvier 2023.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 10 février 2023

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R.2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique (procédure adaptée)

JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous affectés des coefficients de pondération définis comme suit :

1. prix des prestations : **60 %**
2. Valeur technique : **40 %**

S'agissant du critère « Prix », la comparaison des offres se fera sur le montant de l'offre de base.

Le critère prix sera évalué de la manière suivante :

Note = $6 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$

Le critère valeur technique sera évalué de la manière suivante :

Note = 4 x note de la valeur technique sur 10 points

- Sous-critère 1 : prise en compte des contraintes, qualité du mémoire technique (méthodologie, détail du planning de l'opération par phase) : 5 points

- Sous-critère 2 : moyens, méthodes, procédés d'exécution et organisation du chantier, (continuité d'exploitation, garantie du respect des délais, propreté du chantier : 5 points.

Concernant les techniques d'épandage une attention particulière sera apportée sur l'utilisation de matériel qui dégage le moins d'odeurs possible, qui respecte le plus la structure du sol afin d'éviter le tassement suite au passage des engins (volume des tonnes à lisier, type de pneus..)

Nombre de dossiers retirés : 6

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues hors délai : 0

Analyse des offres :

Critère prix :

Entreprises	Tranche ferme HT			Tranche optionnelle 1 HT		Total de l'offre HT
	Phase d'étude	Travaux de curage du bassin n° 1 + Etablissement des documents de fin de chantier	PSE - Chaulage des boues	Travaux de curage des bassins n° 2 et 3	PSE Chaulage des boues	
SAUR	6 987,50 €	37 322,40 €	4 905,00 €	32 755,80 €	3 379,00 €	
	49 214,90 €			36 134,80 €		85 349,70 €
SEDE ENVIRONNEMENT	6 020,00 € HT	38 825,00 €	4 500,00 €	31 815,00 €	2 700,00 €	
	49 445,00 €			34 515,00 €		83 960,00 €

Jugement et classement des offres

Entreprises	Note critère prix Note = 6 x Montant de l'offre la moins disante Montant de l'offre du candidat	Valeur technique		Note globale Valeur technique Note sur 4 (4 x la note technique)	Note globale	Rang de classement
		Note sous- critère 1 5 points	Note sous- critère 2 5 points			
SAUR	5,90	4,50	4,70	36,80	42,70	2
SEDE Environnement	6	4,70	4,90	38,40	44,40	1

Délibération

Vu les articles L. 1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 17 janvier 2023 sur le profil acheteur,

Vu les dispositions des articles R. 2123-1 et R 2113-4 du Code la Commande Publique,

Considérant l'analyse et le classement des offres établis par la commission Voirie/Réseaux,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'étude et de travaux portant sur l'opération de curage de la lagune et d'épandage des boues de lagunage à l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT, présentant l'offre économique la plus avantageuse pour un montant de 83 960 € HT décomposé comme suit

Tranche ferme

Prix offre de base	PSE	Total HT	Total TTC
44 945 €	4 500 €	49 445 €	59 334 €

Tranche optionnelle 1

Prix offre de base	PSE	Total HT	Total TTC
31 815 €	2 700 €	34 515 €	41 418 €

- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer le marché susvisé et toutes les pièces s'y rapportant

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-20 – *Modification du tableau des emplois communaux non permanent - Année scolaire 2022/2023*

Exposé

Il est rappelé au Conseil municipal que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3-1° que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. »

Considérant la nécessité de disposer de personnel d'encadrement en nombre suffisant pour assurer la surveillance des enfants et l'animation des ateliers à l'accueil périscolaire,

Considérant qu'il convient de modifier le temps de travail affecté à l'emploi non permanent d'adjoint d'animation créé par délibération du Conseil Municipal 2022-64 du 20 juin 2022 pour tenir des missions supplémentaires affectées sur ce poste (renforcement de l'encadrement du service de restauration scolaire)

Délibération

Vu les dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. **MODIFIE** la durée hebdomadaire de service affecté à l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité créé par délibération du 20 juin 2022 comme suit :

Grade retenu	Durée hebdomadaire de travail annualisée -- Base de rémunération actuelle	Durée hebdomadaire de travail annualisée -- Base de la rémunération	Rémunération	Service d'affectation
Adjoint d'animation	21h15 min	23h32 min	1 ^{er} échelon du grade	– Encadrement de la pause méridienne – Encadrement de l'APS

2. **AUTORISE** M le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de travail pour la période du contrat restant à courir à compter du 6 mars 2023

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Philippe Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- 1 M. Daniel RABU
- 2 M. Michel GAUVIN
- 3 Mme
- 4 M. Robert GIRAULT
- 5 Mme Corinne LE FLEM
- 6 M. Michel BERTRAND
- 7 M. Pierrick MENARD
- 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU
- 9 M. Régis BOUTIN
- 10 Mme Laureline DOUILLARD
- 11 M. Grégory LEHOURS
- 12 Mme
- 13 M. Benoit FRABOULET
- 14 Mme Elodie RETIF
- 15 M.
- 16 M.
- 17 Mme
- 18 Mme Charlène PLANCHAIS

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-21- Déclaration d'intention d'aliéner

Exposé

Le Conseil Municipal prend connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé La Perrière et Mauny.

Désignation des biens :

Parcelle	Superficie	Lieu-dit	
ZD 26	7391 m2	La Perrière	Non bâti
ZD 118	4400 m2	Mauny	Terrain bâti
ZD 292	74 m2	Mauny	Maison d'habitation

Le prix de cession est de 200 000 € hors frais.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** ne pas préempter

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-22 – Lutte contre le frelon asiatique - Modalités de gestion

Exposé

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec l'organisme POLLENIZ dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Cette convention a été signée le 12/04/2022 et est reconductible par tacite reconduction.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas reconduire la convention actuelle et de gérer en régie la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques : La commune fera appel directement aux prestataires ayant leur siège social sur la commune et règlera directement les factures.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **DECIDE** de résilier la convention de partenariat avec POLLENIZ concernant la lutte contre le frelon asiatique
2. **MAINTIENT** le taux de prise en charge par le budget communal à hauteur de 100%

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

RABOT Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **six mars**, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | PANTECOUTEAU | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 12 Mme | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-23 – Adoption du plan d'adressage

Exposé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le plan d'adressage, dont la mise en œuvre a été décidé par délibération du 25 mai 2021, arrive à son terme.

La conduite de ce plan d'adressage a été réalisé par La Poste et a comporté trois phases :

- Audit
- Conseil et fiabilisation des adresses
- Réalisation du plan d'adressage

Il rappelle les objectifs de l'adressage :

- Intervention plus rapide des services d'urgence et de secours,
- Optimisation de la circulation et des déplacements au travers des outils de cartographie (GPS),
- Meilleure efficacité pour l'acheminement du courrier, des colis et livraison,

- Déploiement des réseaux (indispensable pour l'abonnement à la fibre optique),

Le projet de plan d'adressage a fait l'objet de plusieurs modifications et contrôle de la commission Voirie.

Ce plan d'adressage est aujourd'hui finalisé et il est proposé au Conseil Municipal de le valider.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'adressage réalisé par La Poste

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au dossier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'adressage et notamment rédiger et signer les certificats d'adressage et de numérotation

PREALABLEMENT à la prise en compte définitive de l'adressage, la commune devra

- mettre en place la signalétique qui pourrait être manquante (panneaux de rues)
- fournir à chaque habitant une attestation d'adressage et une plaque portant le numéro de voirie

Vote à main levée

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 27 février 2023

Présents :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme Jacqueline PANTECOUTEAU | ● 14 Mme Elodie RETIF |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. Régis BOUTIN | ● 15 M. |
| ● 3 Mme | ● 10 Mme Laureline DOUILLARD | ● 16 M. |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 17 Mme |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. Pierrick MENARD | | |

Excusé.e.s

- Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Marie-Paule SECHET

Secrétaire de séance

- Charlène PLANCHAIS

2023-24 – Présentation de la cartographie des zones favorables à l'éolien

Exposé

Les services de l'Etat de Loire-Atlantique ont établi une cartographie des zones favorables à l'éolien afin de mieux planifier le développement de l'éolien terrestre tout en s'inscrivant dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Ce travail s'est déroulé entre 2021 et 2022.

Cette cartographie est non contraignante, elle constitue un outil d'aide à la décision pour les porteurs de projet comme pour les communes et les services de l'Etat. Elle n'a pas de caractère opposable.

Cette cartographie ne pourra pas servir de base au refus d'un projet situé en dehors d'une zone identifiée comme favorable, de même le fait qu'un projet soit situé dans une zone favorable à l'éolien ne conduira pas automatiquement à son autorisation : Y compris dans les zones identifiées comme favorable, les projets éoliens feront l'objet d'une autorisation environnementale qui intègre une étude d'impact et une étude de danger.

Cette cartographie pourra être prise en compte par les régions lors des mises à jour des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que des Plans Climat air énergie territoriaux ainsi que lors de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Ce travail de cartographie a été mené de la manière suivante :

- Pré identification au sein des services de l'Etat des enjeux à prendre en compte et consultation des partenaires techniques (experts) au cours du dernier trimestre 2021.
- Travail d'harmonisation entre régions afin d'avoir un cadre commun pour qualifier les zones favorables à l'éolien
- Consultation des élus et des partenaires techniques au premier trimestre 2023.

Ce travail a également été mené à l'échelle de chaque EPCI.

Les avis seront synthétisés par la communauté de communes de Chateaubriant-Derval.

Chaque zone identifiée est classée selon un niveau d'enjeu basée sur des préconisations nationales avec la prise en compte de données spécifiques à la région Pays de La Loire.

Grille de classification des enjeux :

Niveau d'enjeu	Nom de la zone	Légende
0	Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte	Enjeux rédhibitoires
1	Zone où le développement de l'éolien sera difficile du fait de la présence de forts enjeux avérés	Zone avec de forts enjeux avérés
2	Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
3	Zone où des enjeux locaux ont pu être identifiés et devront être pris en compte	Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux

La communauté de communes de Chateaubriant-Derval sollicite pour observations les communes du territoire.

Les observations attendues concernant les zones identifiées sur le territoire de la commune de Saint-Aubin des Châteaux pourront porter sur les éléments suivants :

- Données utilisées incomplètes ou erronées
- Enjeux non pris en compte

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **PREND** acte de la cartographie présentée qui n'appelle pas d'observations particulières de sa part

Vote à *main levée*

Voix pour 13

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

R. Daniel

